

Gaz naturel

Fillon annule les autorisations d'exploitation des gaz de schiste

Le gouvernement soutiendra les amendements visant à abroger les permis d'exploitation des gaz de schiste en France mais ne fermera pas la porte à la recherche scientifique dans ce secteur, a déclaré mercredi François Fillon.

Une position mi-figue, mi-raisin. François Fillon a indiqué ce mercredi à l'Assemblée nationale que le gouvernement soutiendra les amendements visant à abroger les permis d'exploitation des gaz de schiste en France.



Copyright Reuters

Le Premier ministre a cependant nuancé sa position en ajoutant qu'il ne fermait pas la porte aux recherches scientifiques dans ce domaine. Il a d'ailleurs indiqué avoir ordonné une mission d'étude scientifique chargée d'enquêter sur les possibilités d'exploiter ces gaz non conventionnels sans nuisance pour l'environnement. "Il n'est pas question de sacrifier notre environnement, mais il n'est pas question, non plus, de fermer la porte à des progrès technologiques qui permettraient demain d'accéder à de nouvelles ressources énergétiques", a expliqué le chef du gouvernement. "Les autorisations qui ont été données l'ont été dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes. Il n'y a pas eu assez de concertation (...), pas assez d'information, j'en prends en tant que chef du gouvernement ma part de responsabilité", a ajouté le Premier ministre.

La ministre de l'Economie, Christine Lagarde, a présenté mercredi en Conseil des ministres un projet de loi modifiant le Code minier qui institue "de nouvelles procédures de consultation" du public avant la délivrance des permis de recherche. Jusqu'ici, les demandes de permis d'exploration ne sont précédées que d'une simple information du public.

Le gaz de schiste, dont l'exploitation se développe en Amérique du Nord et en Europe, génère au moins autant d'émissions de gaz à effet de serre (GES) que le charbon, le pétrole ou le gaz conventionnel, en particulier à court terme, selon une étude de l'université Cornell (État de New York). "Par rapport au charbon, l'empreinte du gaz de schiste est plus importante d'au moins 20%, et peut-être même deux fois plus importante, sur vingt ans, et est comparable sur cent ans", indique l'étude. Les industriels estiment que le gaz de schiste émet moins de CO2 que le charbon et qu'il est utile dans une phase de transition vers une économie générant moins de gaz à effet de serre.

Robert Jules